

## TARIF BLEU PARTICULIER OPTION BASE dans le cadre du TARIF REGLEMENTE

en vigueur depuis le 01/08/2020

Taxes au 01/01/2020

Puissance souscrite en kVA	Réglage disjoncteur Mono    Tri		Prix du terme fixe mensuel en € (TVA à 20%)		* Prix HT - hors TVA, CSPE, CTA et taxes locales  ** Prix TTC - incluant toutes les taxes
			Option Base		
			HT*	TTC**	
3	15 A	-	6,96	8,59	La puissance de 12 kVA ne pourra être délivrée en monophasé que si le réseau le permet.  *** puissances non disponibles en monophasé sauf cas exceptionnel selon le réseau et décidé par RET
6	30 A	10 A	8,52	10,66	
9	45 A	15 A	10,07	12,72	
12	60 A	20 A	11,62	14,79	
15***	-	25 A	13,11	16,79	
18	-	30 A	14,65	18,84	
24	-	40 A	18,07	23,30	
30	-	50 A	21,69	27,98	
36	-	60 A	24,15	31,43	
<b>Puissance souscrite en kVA</b>			<b>Prix de l'énergie en c€ / kWh (TVA à 20%)</b>		
			<b>HT*</b>	<b>TTC**</b>	
3 <sup>(1)</sup>			9,74	15,56	
6			9,74	15,56	
9 à 36			10,08	15,97	

**puissances 18kVA et +  
en extinction  
n'est plus proposé**

**1 Taxes :** Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) : 2,25 c€/kWh tarif du 1/1/2020  
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) (grille indicative disponible); tarif du 1/8/2020  
Taxes locales : Taxe Communale (0,6545 c€/kWh), Taxe Départementale (0,32725 c€/kWh)

*date de vigueur* TVA à 20 % sur énergie, CSPE, taxes locales sur énergie et prestations  
TVA à 5,5 % sur part fixe et CTA  
Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (8,52€/an)

### 2 Caractéristiques de l'offre :

**Origine de l'électricité :** 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 % hydraulique), 1,6% charbon, 1,3% gaz, 1% fioul, 0,3% autres  
La fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) (source EDF)

### 3 Prestations techniques :

**Raccordement au réseau :** prendre contact avec nos services au 04 50 32 17 17  
géré par la Régie de Thônes - distributeur  
voir en fin de fiche les coûts usuels

### 4 Révision des prix : (art 3 CG)

Changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE  
Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture

### 5 Durée du contrat : (art 2 CG)

**Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;**  
durée déterminée de 1 an renouvelable par tacite reconduction

### 6 Résiliation à l'initiative du client :

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)  
En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone, par télécopie ou courriel (voir ci-dessus coordonnées)

## TARIF BLEU PARTICULIER OPTION BASE dans le cadre du TARIF REGLEMENTE

en vigueur depuis le 01/08/2020

Taxes au 01/01/2020

### 6.1 Suite Résiliation pour passage à un tarif de marché :

Résiliation pour passage à un tarif du marché selon délai standard en vigueur défini dans le catalogue national des prestations du gestionnaire de réseaux

### 7 Modalités de facturation (art 4.1 CG) et de paiement art (4.2 CG)

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6 mois

Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période) ; Pas de dépôt de garantie demandé.

Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de 18 jours

Possibilité de régler par chèque ou en espèces ou Carte Bancaire (au bureau, par téléphone, internet)

**Option gratuite** : par prélèvement; échéance à 18 jours

**Option gratuite sous réserve de prélèvement sur un compte bancaire** : facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1 ou 2 échéances de régularisation;

**Option gratuite en cas de prélèvement** : choix de la date de règlement (date de règlement personnalisée DRP) : (1<sup>er</sup> 2<sup>ième</sup> 3<sup>ième</sup> ou dernier jeudi du mois)

Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de mensualisation)

### 8 Incident de paiement

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après notification écrite; le rétablissement ne se fera qu'après règlement de l'intégralité des sommes dues.

Frais de relance : Avis avant coupure (15 jours après date échéance) : 6,25 € HT

Frais de coupure et rétablissement avant 15h : 44,85 € HT. Ces montants peuvent évoluer sans préavis.

### 9 Service client et réclamations

Accueil dans nos bureaux à Thônes du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Accueil téléphonique au 04 50 32 17 17 ou au numéro figurant sur votre facture (coût standard) du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Vous pouvez nous joindre également par télécopie au 04 50 02 19 30 ou

par courriel à : [service-client@ret.fr](mailto:service-client@ret.fr)

Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivants la réception la demande et au plus tard dans les 14 jours

### 10 Options incluses : voir ci-dessus dans les différents §

### 11 Coûts prestations techniques usuelles du GRD : (HT ; TVA à 20 %) tarif du 01/8/2020

Mise En Service sur PDL existant sans modification : 13,99 € en standard ; avec supplément : 31,90 € en version express sous 2 jours ; Résiliation incluse dans mise en service.

Frais de changement de puissance : programmation 1 réglage ou modification 1 appareil : 31,76 € ; programmation 2 réglages : 47,27 € ; avec supplément : 31,90 € en version express sous 5 jours

Toute baisse de la puissance souscrite est gratuite

Relève spéciale à la demande du client : 26,60 €

Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 56,27 €

Ces coûts de prestations fixés nationalement par les pouvoirs publics et la CRE; les compléments ou délais de réalisation du distributeur RET sont accessibles sur le site [www.ret.fr](http://www.ret.fr).

### 12 Critères d'éligibilité au TRV

A partir du 1er janvier 2021 les consommateurs finals non domestiques qui emploient plus de 10 personnes ou dont le chiffre d'affaires, les recettes et le total de bilan annuels excèdent 2 millions d'euros ne sont plus éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité ci-dessus